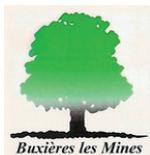


BUXIÈRES-LES-MINES

Bienvenue dans notre commune



BOCAGE BOURBONNAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



MAIRIE

Avenue Henri Pontet
03440 BUXIÈRES-LES-MINES
04 70 66 00 11
mairie-buxieres-les-mines
@wanadoo.fr

Lundi, mardi, mercredi, jeudi :
8h-12h et 13h30-17h30
Vendredi : 8h-12h et 13h30-16h30

Nous sommes heureux
de vous accueillir sur la commune !
Voici une fiche pratique pour vous
guider dans votre installation.
Nous nous tenons à votre disposition
pour vous rencontrer, vous orienter
et vous accompagner.

DES AGENTS À VOTRE SERVICE :

Marie-Annick BORAU
Laurence BOURDERE
Secrétaires de mairie



Elodie PREVAULT

Animatrice du Lieu Unique d'Accueil
Communauté de Communes

DES ÉLUS À VOTRE ÉCOUTE :



Brigitte OLIVIER
Maire



François ENOUX

Vice-Président de la Communauté
de Communes en charge de l'accueil

VOS ENFANTS

Vous êtes parents ou allez le devenir ? Alors bienvenue les questions !

Contactez Lucie BOYER et Maud ROGER, animatrices du Relais Petite Enfance. Elles vous orienteront vers les services et professionnels pour vos enfants, en fonction de vos envies et besoins :

- information sur les modes de garde
- permanences administratives
- animations dans les communes



RELAIS PETITE ENFANCE SERVICE ITINÉRANT

(nouveau nom du Relais d'Assistants Maternels du Bocage)

06 61 34 12 35 / rpe@cbb.fr

ASSISTANTS MATERNELS à domicile à Buxières-les-Mines

Assistants maternels à domicile et Maison d'Assistants Maternels « MAM Pirouette cacahuète » à Ygrande (renseignements auprès du Relais Petite Enfance)



MA DIFFÉRENCE EN BOCAGE SERVICE ITINÉRANT

Pôle ressources pour les 0-18 ans et leur entourage.

Sandra NAVETAT, éducatrice, accompagne les besoins spécifiques.

07 64 35 62 36 / s.navetat@cbb.fr

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL BUXIÈRES-LES-MINES – YGRANDE

Ecole maternelle de Buxières-les-Mines (PS) – 04 70 66 02 65

Ecole maternelle et primaire d'Ygrande (MS, GS, CP, CE1) – 04 70 66 30 81

Ecole primaire de Buxières-les-Mines (CE1, CE2, CM1, CM2) – 04 70 66 02 18

Cantine sur place dans chaque commune

Accueil périscolaire de 7h30 à 9h et de 16h à 18h

Accueil de loisirs à Buxières-les-Mines - 06 43 00 36 41 - centredeloisir03@gmail.com

Collège Emile Guillaumin à Cosne d'Allier (15 min) - 04 70 07 51 44

Lycées : Agglomération de Moulins (35 min) et agglomération de Montluçon (45 min)

Enseignements technique, professionnel, lycée agricole, lycées généraux.

GRATUITÉ DES TRANSPORTS SCOLAIRES EN ALLIER POUR L'ENSEMBLE
DES ÉLÈVES SCOLARISÉS SUR LEUR SECTEUR, DE LA MATERNELLE AU LYCÉE.

SANTÉ

Infirmiers : Buxières-les-Mines, Saint-Hilaire

Pharmacie : Buxières-les-Mines

Médecins : Buxières-les-Mines, Tronget, Cosne d'Allier

Masseurs-kinésithérapeutes : Buxières-les-Mines, Cosne d'Allier, Bourbon l'Archambault

Dentistes : Tronget, Cosne d'Allier, Bourbon l'Archambault

Urgences, hôpital et maternité : CH de Moulins-Yzeure et CH de Montluçon

COMMERCES ET SERVICES

Buxières-les-Mines : Alimentation générale, boulangerie-pâtisserie, salon de coiffure, café-restaurant, traiteur, garage, station-service et bureau de Poste.

Marché : le mercredi matin.

Les villes de Bourbon l'Archambault et Cosne d'Allier accueillent l'ensemble des commerces et services de proximité complémentaires.

ASSOCIATIONS ET VIE LOCALE

Le bocage bourbonnais, c'est 25 communes et plus de 300 associations : il y en a forcément une faite pour vous ! Renseignements auprès de votre mairie, de l'Office du Tourisme et du Lieu Unique d'Accueil.



ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte des ordures ménagères le mardi les semaines paires.
Dépôt des sacs poubelles dans les bacs gris.
Tri sélectif (dont carton, papier, bouteilles plastique, flacons aluminium) :
à déposer en vrac à l'intérieur des bacs jaunes.
Collecte le mardi les semaines impaires.
Verre : apport volontaire dans les colonnes de tri situées sur la commune.

DÉCHÈTERIE DE COSNE D'ALLIER

Champ de l'étang
03430 COSNE D'ALLIER
04 70 07 53 70



Pour accéder à la déchèterie, un enregistrement préalable est obligatoire. Centralisation demande de carte auprès de la mairie avec justificatif de domicile
Horaires d'ouverture
Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.
Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.



EAU ET ASSAINISSEMENT

Contactez le SIVOM 15 jours avant votre arrivée et départ d'un logement.

SIVOM NORD ALLIER

7 lotissement Les plantes, 03210 SAINT-MENOUX
04 70 43 92 44 / sivom-nordallier@sivom-nordallier.fr

Du lundi au vendredi 8h-12h et 14h - 17h.
Urgence 24h/24 et 7j/7 au même numéro.



LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

LIEU UNIQUE D'ACCUEIL

Élodie Prévault anime ce service d'accompagnement des nouveaux habitants sur le territoire : votre projet de vie est au centre de nos préoccupations et nous vous orientons vers les bons interlocuteurs pour tout ce qui concerne votre activité professionnelle, votre projet familial et votre vie sociale.

07 64 35 62 34 / e.prevault@ccbb.fr



Ce poste est cofinancé par l'Union Européenne. L'Union Européenne s'engage dans le Massif Central avec le Fond Européen de Développement Régional.



MAISON FRANCE SERVICES EN ITINERANCE

Service présent à Buxières-les-Mines une fois par semaine. Notre équipe d'animateurs vient à votre rencontre

pour vous aider dans vos démarches administratives : demandes de cartes grises, permis de conduire, dossiers retraite, actualisation Pôle Emploi, accès en visio aux services CPAM et CARSAT... Service gratuit, sur rendez-vous au **07 61 29 66 97**.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

1, place de l'Hôtel de Ville, 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT
Lundi au vendredi, 8h30 - 12h et 13h30 - 17h.
04 70 67 11 89 / contact@ccbb.fr

VOUS VOUS INSTALLEZ

CONTRATS ET ABONNEMENTS

Avant de quitter votre domicile, veillez à résilier vos différents contrats d'abonnement : électricité, eau, gaz, téléphonie et Internet... Informez de manière anticipée ces mêmes organismes en leur indiquant votre date d'arrivée dans votre nouveau logement.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pensez à informer les différents organismes dont vous dépendez : la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, le centre des impôts, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, votre caisse de retraite, etc. Vous pouvez réaliser le changement d'adresse via un formulaire en ligne disponible sur www.service-public.fr. Prévenez également votre assurance et votre banque. La Poste propose des contrats de suivi de courrier.

DÉMARCHES POUR VOTRE VÉHICULE

Votre véhicule déménage avec vous. Pour lui aussi, plusieurs démarches sont obligatoires :

Assurance : signalez le changement d'adresse à votre assureur ;
Carte grise : une demande en ligne doit être réalisée dans le mois qui suit votre déménagement. Vous pouvez l'effectuer sur Internet depuis chez vous ou être accompagné par un agent France Services lors de sa permanence en mairie (sur rendez-vous).

À VOTRE ARRIVÉE

Pensez à vous rendre en mairie pour vous inscrire sur les listes électorales. C'est aussi l'occasion de venir nous rencontrer pour activer le réseau d'accueil !

À la découverte du territoire

Office de Tourisme du Bocage Bourbonnais :
1, place de l'Hôtel de Ville - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT
04 70 67 09 79 / otbourbon@free.fr



Téléchargez l'application
Bocage Bourbonnais Tourisme

